



Colmar

STENOGRAMME

27^{ème} Séance

du

17 octobre 2016



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Si vous deviez me le permettre, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

Je dois vous faire part de quelques excuses : M. HANAUER, Mme HOFF, M. GRUNENWALD, Mme BARDOTTO-GOMEZ, Mme KLINKERT et M. OUADI donnent respectivement pouvoir à M. SISSLER, Mme LATHOUD, M. HEMEDINGER, Mme ERHARD, M. MEISTERMANN et Mme BRANDALISE. Mme PELLETIER a annoncé un peu de retard et donne en attendant pouvoir à Mme GANTER.

Nous avons à désigner le secrétaire de séance. Mme DENEUVILLE est toujours disponible : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée. Le Directeur Général des Services comme suppléant : tout le monde est-il d'accord ? C'est encore le cas. Les deux sont installés.

Le procès-verbal de la réunion du 19 septembre fait-il appel à des observations ? Cela ne semble pas être le cas. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions prises et arrêtés par délégation du Conseil Municipal ainsi que le sommaire des marchés conclus toujours en rapport avec la délégation de notre assemblée.

J'ai une communication à vous faire concernant l'ex-magasin Match : lors du Conseil du 30 mai dernier, la Ville s'était porté acquéreuse auprès de la SCI Europe Luxembourg de l'ancien supermarché Match. Cette acquisition est en bonne voie. Les notaires respectifs de la SCI et de la Ville étant en phase de finalisation de l'acte d'achat ou de vente selon la situation où l'on se place. Par ailleurs, suite à la consultation lancée par la Ville pour l'occupation des locaux libérés par Match et après qu'une commission composée de représentants de tous les groupes du Conseil Municipal s'est réunie, un accord de principe a été trouvé avec M. Mehmet CELIK. Celui-ci s'engageait, après avoir réalisé les travaux de mise aux normes assumés à ses frais et conformément au cahier des charges de la consultation, à louer les locaux. Les conditions comportaient aussi une option d'achat à l'issue des trois premières années. De plus, l'engagement portait sur une exploitation des locaux d'un seul tenant et sur la vente de tous les produits de consommation alimentaire sans aucune restriction. Le projet du permis de construire laissait apparaître un compartimentage des surfaces de vente qui dénotait une entorse par rapport à l'unicité commerciale du périmètre exploité. Suite à des compléments d'information fournis par M. CELIK quant aux conditions de commercialisation des produits du type alcools et salaison, force a été de constater qu'il ne voulait plus répondre aux conditions posées par le cahier des charges de la consultation faite. Ainsi, par courrier du 27 septembre, j'ai donc mis fin à la relation avec M. CELIK. Des discussions sont en cours actuellement en vue d'une solution alternative. L'objectif est l'ouverture d'une surface de vente commercialisant tous les produits de consommation courante sans aucune distinction, conformément au cahier des charges publié. Enfin, la procédure de déclaration d'utilité publique reste engagée auprès du Préfet du Haut-Rhin pour la maîtrise foncière du parking par la Ville. Celui-ci doit, en effet, faire l'objet d'une rénovation complète comme prévu dans le cadre de l'avenant

n° 7 de la convention entre l'ANRU et la Ville de Colmar pour un montant de plus de deux millions d'euros. Il est donc indispensable que la Ville de Colmar dispose de la maîtrise foncière de ce parking. C'était la précision que je tenais à vous apporter.

J'ai également mis à la disposition de tous les conseillers municipaux une lettre de remerciement de l'association SRC Escrime qui remercie les uns et les autres pour la décision prise à leur égard.

Nous avons une série de présentation de rapports d'activités et nous commençons avec la Société de l'Aéroport de Colmar SAS. Je donne la parole à M. Francis REBERT.

5. Rapport d'activités 2015 de la Société de l'Aéroport de Colmar SAS.

Voir rapport –

M. REBERT, DG de la Société de l'Aéroport de Colmar SAS, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, M. REBERT. La parole est demandée par M. ERNST.

M. ERNST : Oui, merci, M. le Maire. Deux choses avant l'intervention sur le rapport à proprement parler : veuillez excuser ma collègue, Mme VALENTIN, qui avait prévu de longue date d'être absente, mais je pense que le mail a dû se perdre quelque part. Je n'ai pas de procuration, mais je vous prie au moins de l'excuser pour le Conseil Municipal de ce soir.

M. le Maire MEYER : Vous connaissez notre ouverture d'esprit.

M. ERNST : Oui. Comme elle n'avait pas été citée, je me suis dit qu'il valait mieux le préciser.

M. le Maire MEYER : Il est tout de même rare que les courriels se perdent.

M. ERNST : Cela arrive. Nous vérifierons. Je reviens maintenant sur le rapport à proprement parler : j'étais déjà intervenu l'année dernière et l'année d'avant sur le manque de visibilité de la viabilité de l'aéroport à très long terme. Nous l'avons vu cette année, les bénéfices sont faibles et l'aéroport fait des bénéfices grâce aux subventions des collectivités locales, même si je ne peux pas nier qu'un certain nombre de choses ont été faites sur l'externalisation et les personnels. Un travail a été fait, mais étant donné qu'il y a une crainte véritable par rapport à la baisse des subventions, j'ai vraiment du mal à voir comment l'aéroport va pouvoir dégager un bénéfice l'année prochaine et les années suivantes. La tendance est à la baisse des subventions des collectivités territoriales et, quelle que soit la couleur politique du prochain gouvernement, je ne pense pas que les collectivités échappent à un nouveau dégraissage. J'aimerais savoir quelle sera la stratégie mise en œuvre pour justement éviter de passer de bénéfices encore faibles cette année à des pertes l'année prochaine. Merci.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Deux remarques générales : nous insistons en tant que riverains sur la place réelle de l'aviation sportive sur la base de Colmar-Houssen puisque dans les chiffres figurant sur les tableaux proposés dans le rapport, l'aviation sportive locale représente environ 50 % des mouvements, auxquels il faut y ajouter les mouvements des sportifs non basés et plus polluants pour nous, soit au total environ 70 % de tous les mouvements annuels. Cela nous fait dire que, malheureusement, la plateforme reste encore une base de sport aéronautique essentiellement. La deuxième remarque concerne les codes de bonne conduite qui sont l'émanation d'une charte de l'environnement signée en 2011 : comme le dit le rapport, ce code de bonne conduite n'a été signé que par deux clubs sportifs basés sur six et, parmi ceux-là, celui du vol à voile qui est aujourd'hui équipé d'un tracteur de planeurs ultraléger qui n'est plus du tout polluant. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. REBERT : Je vais commencer par répondre à M. ERNST : le problème des subventions des collectivités est une de nos préoccupations majeures. Cependant, nous n'avons pas attendu 2016 pour réfléchir, car il est vrai que nous ne pouvons pas toujours toquer à la porte des collectivités et ne rien faire nous-mêmes. Nous avons évidemment aussi procédé à des augmentations de tarifs, souvent assez importantes, pour arriver à équilibrer la composition de notre chiffre d'affaires. C'est la première chose et, pour 2017, nous avons augmenté les tarifs de 2,5 %. Par contre, il y a deux ou trois ans, nous avons fait des actions fortes sur l'aviation d'affaires où nous avons augmenté de 8, 10, voire 15 % pour justement créer des ressources nouvelles. D'autre part, compte tenu de la suppression de l'ILS et le remplacement par des procédures satellites dites GNSS que nous avons mises en œuvre fin 2014, nous avons des possibilités d'extension au niveau des surfaces de hangar et cela fait partie de cette stratégie 2025. Effectivement, toutes les contraintes radioélectriques sont supprimées, ce qui nous permet d'envisager de nouvelles possibilités de financement au travers de hangars, voire d'autres activités connexes plus rémunératrices pour faire face à ce probable arrêt des subventions des collectivités, notamment de la Région et du Département qui, depuis la loi N.O.T.Re, ne plus intervenir. Des discussions auront lieu à notre niveau avec les différentes collectivités locales pour voir ce qu'il est possible de faire. Nous sommes déjà, depuis quelques années, dans cette préoccupation et nous avons anticipé.

M. ERNST : Nous savons généralement que les hausses de tarifs sont assez mal perçues. Même s'il est difficile d'avoir un bilan complet sur l'année 2016, pouvez-vous dire si, malgré ces hausses de tarifs, nous avons au moins un maintien du nombre de vols permettant d'envisager que l'année 2016 ne soit pas une année à perte, mais à bénéfices ?

M. REBERT : 2016 sera très différente de 2015. Comme je le disais, le nombre de mouvements est en baisse assez forte. Le tarif est un élément important pour les pilotes, mais, pour la plupart des avions, c'est-à-dire ceux de moins de deux tonnes, nous sommes passés de 11,75 euros à 12 euros en 2017. C'est l'augmentation pour les moins de deux tonnes et je pense qu'elle peut être acceptée par les usagers.

M. ERNST : Merci.

M. REBERT : Un commentaire à ce que disait M. WAEHREN : il est vrai que c'est une plateforme principalement composée de mouvements d'aviation générale – c'est le terme technique exact – que nous appelons aussi aviation sportive. C'est la réalité et nous ne pouvons pas la changer. D'autre part, il est clair que nous voulons garder notre orientation au niveau environnemental et je pense, M. WAEHREN, que nous pouvons relancer les différentes chartes qui ont été faites et, peut-être, en 2017, les réactualiser et les dépoussiérer. S'il faut que nous nous développons, pour répondre à M. ERNST, nous ne voulons pas nous développer non plus n'importe comment. Cela doit être un développement qualitatif.

M. le Maire MEYER : Au-delà de la réponse donnée par M. REBERT quant à l'avenir sur le plan financier, l'exploitant n'était pas le seul à se préoccuper du futur puisqu'à ce jour, il y a trois partenaires publics : la Région, le Département et, enfin, Colmar Agglo. J'anticipe un peu sur le rapport qui sera présenté tout à l'heure pour la DSP, mais, si vous l'avez lu, vous vous êtes aperçus que la réflexion est faite en deux temps : nous listons les investissements qui seront nécessaires ainsi que les investissements lourds, mais ce rappel est fait à titre conditionnel, ce qui m'a conduit à écrire au Président du Département comme au Président de la Région pour qu'ils clarifient leurs situations afin de nous permettre de voir plus sereinement l'avenir. En fonction des réponses données par le Département et par la Région, je pourrais en parler à Colmar Agglo pour anticiper par rapport aux investissements présumés nécessaires quant à l'exploitation sur les 8 ans.

M. REBERT : En tout cas, je remercie la Ville de Colmar pour son soutien. Merci de votre attention

M. le Maire MEYER : Merci, M. REBERT.

Nous passons à votre collègue de la Société de Chauffage Urbain.

6. Rapport d'activités 2014/2015 de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU).

Voir rapport –

M. GRAN, DG de la SCCU, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Une petite question par rapport à la consommation de combustibles : vous avez dit que c'était très bien, que 79 % de l'énergie était renouvelable. C'est le cas si nous considérons effectivement que les déchets que nous produisons ne sont pas recyclés, c'est-à-dire qu'ils ne resservent pas, n'ont pas de deuxième vie, mais sont brûlés dans l'usine d'incinération qui a aussi ses problématiques de pollution liées tant à la combustion qu'aux déchets dans les cendres. Cette consommation a augmenté cette année puisque l'hiver était un peu plus froid que l'hiver précédent. Par conséquent, tous les apports énergétiques, tant de l'usine d'incinération que le gaz ou même le fuel lourd, ont

augmenté. Par contre, le bois, qui a aussi ses défauts, mais qui est considéré comme renouvelable, a baissé. Pourquoi ?

M. GRAN : Effectivement, le bois a très légèrement baissé parce qu'il faisait encore assez doux au mois d'octobre 2014 et nous n'avons pas allumé la chaudière biomasse avant le 15 novembre. Or, par rapport au fonctionnement, il faut savoir que nous ne pouvons pas réguler le bois : nous sommes à 10 ou 12 tonnes à 80 ou à 100 % de charge. Nous ne pouvons donc pas allumer le bois à l'intersaison, époque à laquelle nous fonctionnons plutôt avec le gaz en appoint. Par exemple, nous n'avons mis en route le bois que la semaine dernière, quand il a commencé à faire frais. Sinon, l'après-midi, nous nous retrouvons à dissiper de la chaleur sur les aéro. Voilà pourquoi.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, merci, M. le Maire. Juste une réflexion par rapport à ce que vous avez dit et qui est très intéressant : nous avons moins de déchets incinérés chaque année, notamment à cause de la collecte des biodéchets. Par contre, l'énergie produite et mise dans le réseau est plus importante. Cela s'explique simplement parce que les biodéchets sont essentiellement de l'organique, c'est-à-dire de l'eau. Or, mettre de l'eau dans un four n'est pas l'idéal. Le pouvoir calorifique des installations augmente du fait de la collecte des biodéchets. C'est une remarque très importante pour la suite.

M. le Maire MEYER : Depuis combien de temps est-ce que je prêche cela ?

M. WAEHREN : Moi aussi. Depuis 10 ans, voire plus.

M. GRAN : Effectivement, M. WAEHREN, le pouvoir calorifique a augmenté : nous sommes passés de 2,5 à 2,6.

M. le Maire MEYER : Et on craignait qu'une diminution du volume des déchets provoque une chute de la production des calories ! C'est juste le contraire puisque les produits secs produisent davantage de calories que les produits semi-humides.

M. WAEHREN : C'est évident.

M. GRAN : Tout à fait. Si je puis me permettre...

M. le Maire MEYER : J'ai mis du temps à faire accepter ce message, M. GRAN.

M. WAEHREN : Nous aussi.

M. le Maire MEYER : J'ai une autre observation qui, selon moi, est beaucoup plus importante : vous dites que vous nous servez du réchauffé. Si déjà vous tenez ce langage, encore faut-il deviner ce qui peut intéresser les uns et les autres. Vous parliez de la TVA à 5,5 % ainsi que du tarif préférentiel qui conduit à ces 5,5 %. Vous parliez également de la réduction du tarif depuis trois années de suite. Or, je souhaiterais connaître l'économie faite par foyer tant par la diminution du tarif facturé aux usagers que par la diminution du prix de vente suite à un taux de TVA de 5,5 % et non de 19,6 %. Vous avez fait le travail alors pourquoi n'en parlez-vous pas ? Vous

oubliez la dimension sociale de votre entreprise, M. GRAN. Vous avez le chiffre en tête puisque je vous l'ai demandé il y a deux mois.

M. GRAN : L'économie pour un foyer occupant un appartement de 75 m² est de 110 euros par an depuis la mise en route de la biomasse.

M. le Maire MEYER : C'est grâce au taux de TVA. En plus, il y a l'économie suite à la diminution de la facturation.

M. GRAN : Oui. C'est 85 euros plus 30 euros, soit un total de 115 euros HT.

M. le Maire MEYER : Bien.

M. GRAN : Je voulais juste ajouter que le stockage a permis d'augmenter les mégawatts/heure vendus. C'est lié à la fois au PCI et au stockage.

M. le Maire MEYER : Si je mets le doigt là-dessus, c'est parce que partout ailleurs le prix de l'énergie augmente. Vous, vous le diminuez depuis deux ans. Il faut donc faire apparaître la différence.

M. GRAN : D'accord.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres questions ? Sur le site Internet de la Ville, une brochure d'explication parle des trois SEM : la SCCU, Vialis et la Colmarienne des Eaux. Cela vous donne des explications sur le fonctionnement et les économies faites à travers ce travail de proximité. Vous auriez intérêt à vous brancher sur le site Internet de la Ville de Colmar et sortir ces informations, car elles peuvent être utiles. Merci, M. GRAN.

M. GRAN : Merci.

M. le Maire MEYER : Nous passons au Musée du Jouet. C'est le Président NOCK qui se propose de présenter le rapport.

7. Rapport d'activités 2015/2016 de l'Association du Musée Animé du Jouet et des Petits Trains (MAJEPT).

Voir rapport –

M. NOCK, Président de MAJEPT, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président. M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Chers Collègues, M. NOCK, je vais intervenir peut-être un peu plus longuement qu'à l'accoutumée sur ce sujet, mais je voulais d'abord vous remercier pour la présentation très complète qui a été faite et qui illustre parfaitement la nouvelle orientation que vous avez souhaité donner au musée. Si les bons chiffres de fréquentation parlent pour vous pour l'année en cours, je souhaiterais néanmoins avoir quelques éclaircissements sur le fonctionnement du musée derrière les simples rapports obligatoires qui nous sont présentés. Je ne vais pas refaire l'historique complet du musée, mais il faut rappeler qu'il a été créé à l'initiative de l'association sur la base des collections TRINCOT, et financé majoritairement par la Ville grâce à une subvention de fonctionnement et la mise à disposition de personnel municipal. Si la structure parvenait à fonctionner en équilibre entre Ville et association, c'est bien grâce au travail

des bénévoles et à celui du comité animé précédemment par Raymond ZWINGELSTEIN et par vous-même aujourd'hui. En regardant les documents présentés, j'ai du mal à retrouver cet équilibre entre les deux partenaires et je crains que la relation ne soit néfaste à terme pour le musée. Nous le savons, l'association de gestion a connu deux années difficiles lors de l'élection du nouveau comité, M. le Maire l'évoquant lui-même dans son discours inaugural de l'exposition « Génération Robots ». L'association n'emploie plus que des postes très spécialisés (direction, comptabilité, muséographie) et il n'y a plus non plus de trésorier associatif autrement qu'en titre puisqu'un comptable a été embauché et se charge lui-même des opérations. La place des bénévoles est réduite à la portion congrue et bientôt encore plus strictement encadrée par une charte qui restreindra leur intervention au sein du musée. Je regrette d'ailleurs que dans les articles de presse récents, on ne parle plus du tout des bénévoles ; c'est vraiment dommage. D'un autre côté, je note aussi une véritable reprise en main par la Ville de Colmar d'un certain nombre de choses : d'abord, les employés mis à disposition gèrent maintenant directement la boutique et les opérations comptables qui y sont liées. Sans compter les rumeurs qui prêtent à certains responsables de notre collectivité un rôle actif dans le changement du dernier comité. Si la professionnalisation initiée dès 2013 est une bonne chose, notamment sur la communication et la conservation, quand on cherche à obtenir un label national très strict, je souhaiterais, M. NOCK, que vous me rassuriez finalement sur la bonne santé de l'association, le nombre de bénévoles engagés aujourd'hui en comparaison des chiffres sous le précédent président, sur la concorde retrouvée, et sur le bon fonctionnement courant de l'association et la bonne participation de tous aux différentes activités. Je suis attaché au modèle de gestion qui a fait le succès du MAJEPT et je souhaite vraiment que le fonctionnement continue entre partenaires traitant à égalité, Ville et association, et pas une ville souveraine qui traiterait avec une association fragilisée. Merci d'avance pour vos réponses.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. M. le Président, suite à la lecture de ce rapport, je voulais d'abord vous féliciter, vous et votre équipe, pour le travail effectué, car il n'est pas courant d'avoir un rapport de cette qualité. De plus, un travail spécifique a été fait pour nous le présenter qui n'est pas un simple copier-coller de ce que nous avons reçu. Pour cela, je tenais à vous féliciter. Je tenais à féliciter le bénévole que vous êtes, l'équipe de bénévoles qui dirige cette association et le travail que vous avez fait, depuis que vous êtes Président, d'ouverture du musée à d'autres associations colmariennes. Comme indiqué dans le rapport, de nombreux concerts ont eu lieu dans le musée ; c'est un musée qui reste ouvert. Je crois qu'un travail de professionnalisation a aussi été fait au niveau du musée. Nous l'avons dit, vous avez subi des pertes à cause d'une inondation, mais vous avez réagi pour professionnaliser, dynamiser le musée. C'est quelque chose qui n'avait pas été fait auparavant, qu'il fallait faire, et vous vous êtes engagé là-dedans. Je suis heureux que les chiffres montrent que la boutique dans laquelle les collectivités ont investi pour l'organiser et la créer est une réussite. Les

passants et visiteurs s'y arrêtent, consomment et achètent des choses ici, ce qui apporte une ressource financière dans cette boutique. Je crois que par rapport au précédent rapport que nous avons eu de la MAJEPT, un cap a vraiment été franchi cette année et je tenais encore une fois à vous remercier et à vous féliciter, vous et toute votre équipe.

M. NOCK : Je vous remercie, M. HILBERT. M. ERNST, je me contenterai de répondre sur la question des bénévoles : le bénévolat au Musée du Jouet n'a jamais été aussi dynamique qu'il ne l'est aujourd'hui. Le nombre de bénévoles n'a pas doublé, mais a augmenté de façon certaine. Je ne sais donc pas d'où vous tenez vos informations. Pour le reste, je n'ai pas de réponse à vous donner.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT a fort bien répondu aux observations faites. Pourtant, de temps en temps, M. ERNST, vous allez trop loin dans vos commentaires. Vous disiez indirectement que la Ville a pesé sur certaines décisions : cela est totalement faux. La Ville doit respecter les statuts de l'association puisque c'est avec elle qu'elle est en partenariat à travers la DSP. Si d'aventure, quelques personnes isolées cherchent à dépasser les statuts de l'association, il appartient au maire de dire ce qu'il doit dire puisque vous avez voulu, en certaines circonstances, installer au sein du Conseil d'Administration, d'une façon totalement irrégulière, des personnes qui n'avaient rien à y voir. Il fallait respecter les statuts et c'est le rôle du maire. Si les statuts de l'association ne sont pas respectés, il y a une entorse dans le partenariat avec la Ville de Colmar. Je ne vais pas plus loin puisque vous savez de quoi il s'agit. Reprenez-vous la parole ?

M. ERNST : Oui, merci. Sur le bénévolat, c'est une bonne chose finalement que le nombre de bénévoles soit annoncé à la hausse, car c'était un des éléments absents.

M. le Maire MEYER : Vous disiez le contraire.

M. ERNST : Attendez, laissez-moi terminer. Je disais justement que ce qui n'apparaissait pas dans ce rapport était le nombre de bénévoles et la dynamique. Autant je peux comprendre la dynamique liée à la professionnalisation, que ce soit sur la conservation des collections, leur mise en avant, la communication et la comptabilité qui sont vraiment ce que nous pouvons attendre d'une structure comme celle-ci et que vous avez su parachever. Cela avait été initié avant, mais nous sommes effectivement parvenus maintenant à un autre seuil. En revanche, sur la bonne santé de l'association, il y avait peut-être un certain manque de visibilité. C'est donc bien de dire aussi que le nombre de bénévoles est en augmentation. Ensuite, M. le Maire, vous ne pouvez pas nier que, lors de l'inauguration de l'exposition « Génération Robots », vous étiez également intervenu sur les difficultés traversées par le nouveau comité. Or, si vous intervenez et faites des rappels en public, je ne peux pas non plus croire que ceux qui sont présents parmi les bénévoles ne vont pas voir cela comme une ingérence réelle ou supposée de la mairie ou si cela se limite simplement à un bon conseil donné à ceux qui étaient présents. Nous savons pertinemment que la passation de pouvoir au sein d'une association ne se fait pas toujours de façon très simple et qu'un certain nombre de procédures a été lancé avec

constats d'huissier à l'appui d'un côté comme de l'autre entre l'ancien et le nouveau comité. Nous pouvons préférer maintenant que nous puissions passer à la suite, que nous ayons une association en pleine forme, en état de marche et qui puisse continuer à assurer la gestion du musée pour les 25, 30 ou 50 prochaines années, mais il serait dommage que des arriérés de règlements de comptes soient encore présents et que cette structure puisse en pâtir. Pour l'instant, les chiffres démontrent le contraire et je souhaite vraiment qu'il y ait un apurement et une position claire à la fois de la Ville et du Président de l'association pour que nous, Ville de Colmar, principal financeur du musée, sachions que les deniers que nous allons confier le sont entre de bonnes mains et dans une structure qui est suffisamment saine pour pouvoir continuer à assurer la gestion pendant les prochaines années. Mon souci est là et, comme je l'ai dit, je suis attaché au mode de gestion tel qu'il existe aujourd'hui. Cependant, avec une association qui ne va pas bien et une ville qui est le principal financeur, nous ne pourrions jamais éliminer, M. le Maire, les soupçons d'ingérence d'un côté comme de l'autre. Merci.

M. le Maire MEYER : C'est votre affirmation où il y a toujours lieu de se méfier. Lorsqu'une association est organisée avec des statuts, l'Assemblée Générale a des compétences et le Conseil d'Administration a les siennes. Des tierces personnes ont fait venir un huissier parce qu'on voulait installer le nouveau président par un vote de l'Assemblée Générale. Or, c'est totalement contradictoire avec l'organisation de l'association. C'est le Conseil d'Administration qui élit le Président et non l'Assemblée Générale.

M. NOCK : Puis-je me permettre d'apporter quelques précisions, M. le Maire ?

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas d'arriérés, M. le Président, alors il ne faut pas en rajouter. Pour nous, la situation est claire.

M. NOCK : Très bien. Merci beaucoup, mesdames et messieurs, de votre attention.

M. le Maire MEYER : Bien. Mme l'Adjointe voulait prendre la parole, mais la réponse a été donnée. Merci, M. le Président. Nous passons à l'Association pour la Promotion des Sports de Glace qui a également un nouveau Président. Là encore, il n'y a pas eu d'ingérence.

M. VEIT : Pas à ma connaissance.

8. Rapport d'activités 2015/2016 de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace.

Voir rapport –

M. VEIT, Président d'ASPG, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Bien. D'après ce que nous avons entendu, tout se passe de la meilleure façon du monde.

M. VEIT : Presque.

M. le Maire MEYER : Trésorerie en augmentation, bénéfices en augmentation, moins de charges.

M. VEIT : Taxe foncière en augmentation.

M. le Maire MEYER : Non. Vous ne payez que ce que vous n'avez pas payé les années précédentes.

M. VEIT : Oui, mais...

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas de « mais ».

M. VEIT : Je ne sais pas qui l'a trouvé, mais il aurait pu être en congés ce jour-là.

M. le Maire MEYER : Vous savez, si on ne paye pas depuis deux ans... Bref, nous n'allons pas nous éterniser là-dessus d'autant que j'ai vu que cela ne vous handicapait pas outre mesure.

M. VEIT : Il faut dire que c'est une année exceptionnelle. Je ne pense pas que nous pourrions faire la même chose tous les ans.

M. le Maire MEYER : Des questions ? Ce n'est pas le cas. M. le Président, merci beaucoup.

M. VEIT : C'est moi. Merci, mesdames et messieurs. Bonsoir.

M. le Maire MEYER : Alors il ne faut pas à nouveau licencier le nouveau directeur pour gagner de l'argent, n'est-ce pas ? Bien. Merci beaucoup.

Avant d'aborder le point suivant, je demande votre avis pour l'addition d'un point sous le numéro 25 en rapport avec l'ouragan qui a envahi Haïti. Suite à l'intervention du Ministre des Affaires étrangères et du Développement International, je vous propose d'ajouter ce point supplémentaire pour nous permettre, le cas échéant, d'intervenir. Y a-t-il une opposition quant à l'addition de ce point supplémentaire ? Je pose la question, car les délais de communication n'ont pu être respectés. Pas d'opposition, pas d'abstentions. Ce point supplémentaire s'ajoute en fin d'ordre du jour.

Je donne la parole à M. l'Adjoint JAEGY pour la présentation du budget supplémentaire.

9. Décision Modificative n° 1-2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Le débat est ouvert. Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je suis un peu étonnée de la présentation que vient de nous faire M. l'Adjoint aux Finances, car nous recevons des tableaux et il nous en commente d'autres. Bien sûr, ils se recoupent, mais c'est le côté brouillage de pistes pour arriver à suivre qui me gêne quelque peu. Néanmoins, M. l'Adjoint aux Finances a levé un doute chez moi, car le

renforcement de la péréquation verticale m'échappait quelque peu. Ça y est, merci, j'ai compris qu'il s'agissait de crédits d'Etat. Alors, deux choses me posent un petit souci, mais c'est du détail : d'une part, pourquoi la rue Michelet rentre-t-elle dans Colmar Agglo alors que je croyais que c'était sur le ban de Colmar ? D'autre part, pourquoi avoir renoncé à acheter des terrains route de Rouffach qui, sans doute, devaient venir agrandir le terrain prévu par le PLU pour y faire des constructions dont nous avons parlé à l'époque ?

M. l'Adj. JAEGY : Pour ma part, je vous répondrai sur la partie budgétaire. Chère Collègue, je tiens d'emblée à vous rassurer sur le fait que, malgré ma voix qui, visiblement, ne vous a pas déstabilisée outre mesure, nous utilisons différents supports qui, naturellement, se recourent. La comptabilité et les finances publiques sont une science exacte ; vous le savez et vous connaissez notre rigueur en la matière. Si nous avons pris soin de vous projeter ce soir cette présentation, qui était d'ailleurs initialement prévue pour la Commission des Finances, c'est uniquement pour agrémenter le rapport et synthétiser la masse de documents budgétaires que vous avez par ailleurs à votre disposition. Cependant, tous les chiffres se recourent. Vous imaginez bien que nous ne nous livrerions pas à une autre alternative. S'agissant de la péréquation : de manière générale, la péréquation est un mécanisme de redistribution des richesses entre territoires. Elle revêt principalement deux formes, soit une péréquation verticale qui, pour faire simple, va de l'Etat vers les collectivités, soit une péréquation horizontale qui, elle, vise à redistribuer les richesses entre collectivités dites riches et d'autres collectivités dites moins aisées. C'était pour resituer le cadre. S'agissant de notre cas de figure dans le cadre de cette décision modificative, nous intégrons effectivement un crédit supplémentaire né de la péréquation verticale, c'est-à-dire en provenance de l'Etat. S'agissant des aménagements urbains, je laisse la parole.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci. J'interviendrai très brièvement. Ce document budgétaire est conforme à ce que vous avez présenté au budget, nous sommes dans le même état d'esprit. Nous disons parfois que la mariée est trop belle et je pense que les collègues majoritaires ont intérêt à remercier le Président de Colmar Agglo d'avoir rétrocédé au bon moment ces deux millions d'euros à la Ville de Colmar sans lesquels cette DMA serait peut-être nettement moins jolie et nettement moins agréable à regarder. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : Bon, c'est un peu d'agitation de manches, M. ERNST.

M. ERNST : Cette DMA serait tout de même nettement moins belle sans les deux millions d'euros.

M. le Maire MEYER : Naturellement, je ne prends pas la parole pour compléter ce qui vient d'être dit par M. l'Adjoint, puisqu'entre le budget primitif et le budget supplémentaire qui vous est proposé, il y a une virgule de différence. Naturellement, je ne vais pas m'élever contre l'économie de quelque 80 000 euros faite sur le fonctionnement puisque je freine toujours des quatre fers. Naturellement, je ne vais pas m'élever contre les 2,134 millions d'euros de rétrocession de Colmar Agglo. Il s'agit d'une

régularisation qui s'imposait puisque le Département a bloqué le chantier de la Rocade Ouest alors que la Ville de Colmar a toujours été écartée de sa participation annuelle. Il est donc tout à fait normal que cette provision ne soit pas gardée dans la corbeille de Colmar Agglo, mais revienne à la Ville de Colmar. C'est une régularisation tout à fait normale. Cela n'a rien à voir ni avec le Président de Colmar Agglo ni avec le Maire de Colmar. C'est une comptabilité transparente de ce que nous faisons à l'intérieur de nos opérations.

Vous avez parlé de la rue Michelet. Vous n'avez pas tout lu pour ce qui est de l'explication. Colmar Agglo n'est pas compétente pour les travaux de voirie, mais pour les travaux d'eaux pluviales, d'assainissement et de réseaux d'eau. C'est pour cette raison qu'il y a une articulation entre Colmar Agglo et la Ville de Colmar. Les choses sont présentées d'une façon totalement transparente, d'où cette référence à Colmar Agglo.

Pour la route de Rouffach, il a également été précisé que certaines opérations ont été reportées à 2017. Nous aurons donc très certainement cette opération en 2017, mais ce n'est pas la peine de laisser subsister des crédits qui ne seront pas dépensés dans des prévisions budgétaires puisqu'il faut prévoir ce qui est dépensable, d'où ces ajustements mineurs avec moins quelque 83 000 euros pour le fonctionnement pour diminuer les dépenses et les 2,134 millions d'euros en rapport avec la rétrocession de Colmar Agglo et réponse à ce que vous venez de dire concernant la rue Michelet.

Par rapport à M. ERNST, c'était une petite plaisanterie et je la regarde comme telle, car, que ce soit le maire ou le président de Colmar Agglo, j'ai beaucoup de scrupules à être le plus transparent possible.

M. ERNST : Bien sûr.

M. le Maire MEYER : J'aurais pu en rajouter une couche, mais ce n'est pas la peine.

Pas d'autres questions ? Puis-je faire voter cette proposition : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Y a-t-il une ou deux oppositions ?

M. ERNST : Normalement, une procuration aurait dû être déposée.

M. le Maire MEYER : Nous considérons que vous l'avez.

M. ERNST : D'accord. Alors, cela fait deux dans ce cas. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : Elle s'est égarée quelque part.

Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux oppositions.

10. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – actualisation Décision Modificative n° 1-2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Désignation de l'attributaire de la délégation de service public (DSP) pour l'aménagement, l'exploitation et la gestion de l'aérodrome de Colmar-Houssen.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, merci, M. le Maire. Trois interrogations à propos de cette DSP : premièrement, l'objectif général de la stratégie de développement de la plateforme colmarienne consiste à, je cite : « maintenir cette plateforme comme référence pour l'aviation d'affaires commerciales, comme plateforme dynamique pour l'aviation générale sportive et décollage ». Le fait qu'il n'y ait qu'un seul candidat à cette nouvelle DSP semble signifier que l'aérodrome colmarien a des difficultés pour trouver une alternative à la base de loisirs sportive aéronautique qu'il demeure depuis longtemps pour l'essentiel. Je rappelle les chiffres : 70 % des mouvements de cette plateforme sont dus aux sportifs, basés ou non basés. Deuxième interrogation : une étude de marché sur le potentiel régional d'aviation d'affaires, sanitaire, fret, décollage pourrait-elle amorcer un détournement de mouvements de ce type depuis Entzheim vers Colmar-Houssen, si ce n'est pour des reports occasionnels profitant de l'ouverture de la piste de Colmar 24 h/24 ? Troisième interrogation concernant l'équilibre financier qui a déjà été évoqué : comment trouver de nouveaux partenaires quand la multinationale LIEBHERR reste seule autour de la table depuis bientôt dix ans et que les subventions des collectivités sont à la baisse ? Je vous remercie.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Sur le dernier point, vous avez déjà posé la question et M. REBERT a répondu ; je n'y reviens pas.

Sur les difficultés et le fait qu'il n'y ait eu qu'une offre, je ne sais pas. En tout cas, il y a un savoir-faire et une expérience qui est largement liée à cette société. C'est la troisième fois et ils ont cette expérience que d'autres n'ont pas voulu tenter. Cette offre correspondait parfaitement au cahier des charges, cela ne pose donc aucun problème pour la Ville.

En ce qui concerne les études sur l'aviation d'affaires, c'est un devenir important et c'est quelque chose qui peut être extrêmement intéressant pour l'avenir de cette plateforme, car l'aviation d'affaires a un impact économique important pour tout le territoire et notamment pour Colmar. Aujourd'hui, personne ne peut répondre à votre question. Evidemment, les choses se feront en concertation avec les intérêts des uns et des autres, comme l'a d'ailleurs dit M. REBERT tout à l'heure. Aucune évolution de la plateforme ne se fera sans avoir en tête les intérêts des uns et des autres et la protection des uns et des autres. Une étude va être faite concernant l'aviation d'affaires dans un contexte plus large, étude qui est faite par la Région. Il serait totalement prématuré de répondre à cette question aujourd'hui puisque l'étude n'a pas encore démarré.

M. le Maire MEYER : D'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

12. Participation de la Ville de Colmar aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés pour 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Avances sur subventions 2017 aux associations et établissements œuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Solde sur remboursement de loyers et de charges locatives à l'association APALIB – immeuble 14, rue Berthe Molly.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux – programme 2017

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques – programme 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Convention de partenariat entre la Ville et l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre des animations de Noël 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je rappelle la période puisqu'il y avait une intention de raccourcir de deux ou trois jours, mais, pour la patinoire, nous pouvons maintenir la situation jusqu'au 2 janvier comme le prévoit le rapport au départ. M. ERNST.

M. ERNST : Oui, merci, M. le Maire. Même si je ne suis vraiment pas un fervent partisan et un fervent pratiquant des sports de glace et que j'estime que le coût énergétique d'un équipement comme celui-là est trop important en cas d'hiver doux, je suis très heureux que notre Conseil donne pouvoir au maire pour signer cette convention. Je m'explique : je suis très heureux, car, indirectement, cette convention signifie que les animations de Noël 2016 sont lancées et que la menace entendue il y a quelques semaines encore d'annuler la tenue des marchés de Noël et des animations en cas de non-paiement des prestations supplémentaires de sécurité par les commerçants est caduque. C'est donc une très bonne nouvelle pour les Colmariens et ceux qui avaient déjà réservé leur séjour dans notre ville. Merci.

M. le Maire MEYER : Seulement, je ne confirme pas ce que vous venez de dire. Il peut y avoir patinoire sans marché de Noël.

M. ERNST : C'est dans le cadre des animations.

M. le Maire MEYER : Non. Il peut y avoir patinoire sans marché de Noël. Les choses sont totalement séparées.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

19. Adoption de diverses mesures liées à la mutualisation des services avec Colmar Agglomération.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Recours à du personnel vacataire pour la mise en œuvre d'activités périscolaires dans les écoles élémentaires.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. J'avais une question sur les personnels extérieurs vacataires : je voulais savoir si la Ville avait posé des exigences en matière de diplômes et de formation pour assurer les vacances ou si tout le monde pouvait candidater. Merci.

M. l'Adj. WEISS : Ce sont des animateurs sportifs essentiellement. Ils ont donc les agréments nécessaires.

M. ERNST : D'accord. Merci.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

21. Transaction immobilière : cession d'une parcelle sise Fronholz.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à de jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

25. Attribution d'un concours financier aux sinistrés de l'ouragan Matthew à Haïti.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Comme nous avons pu le voir, c'est une catastrophe qui est peignante et qui met en difficulté plus d'un million d'habitants.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Mes chers collègues, je suis au bout de l'ordre du jour et je ne suis saisi d'aucune question diverse. Merci pour votre présence. Je lève la réunion tout en vous conviant au petit verre de l'amitié.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 20